
Changement de domicile pour le pensionnat de Madame Bernard à Toulon.

Numéro d'inventaire : 1979.12328

Auteur(s) : Bernard

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Calmen (Pierre-Joseph)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1811

Description : Feuillet imprimé formant livret. Il a été plié pour former lettre. Adresse du destinataire, trace de cachet et tampon postal au dos.

Mesures : hauteur : 257 mm ; largeur : 205 mm

Notes : Imprimé en 1811. Prospectus pour annoncer le déménagement du Pensionnat de Mme Bernard, Institutrice, à Toulon et rappeler le fonctionnement de l'Institution.

L'Enseignement dure 4 ou 5 ans et assure "tout ce qu'une demoiselle bien née ne doit point ignorer." Permis d'imprimer du commissaire général de Police. Le destinataire du courrier est M. Viguiet Chatillon, Maire de la commune de Ribiers par Sisteron. Conservation: voir boîte enseignement féminin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Séquence de niveaux

Nom de la commune : Toulon

Nom du département : Var

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

(171)

CHANGEMENT DE DOMICILE,

*Pour le Pensionnat de Madame BERNARD, Institutrice,
situé hors la Ville, dans l'Hôtel du ci-devant Jardin
du Roi, à Toulon.*

M.ME BERNARD, dont le Pensionnat est approuvé et autorisé par Monsieur le Préfet du Département du Var, voulant conserver et mériter de plus en plus la confiance des Pères et Mères de famille, et sacrifier de nouveaux soins et ses veilles pour l'éducation des jeunes Demoiselles, a fait choix de ce local, comme étant le plus propre à remplir ses vues.

Cette Maison, qui offre tous les avantages possibles, tant par la salubrité et la distribution de ses appartemens, que par son site riant et par la température de l'air, a dans sa dépendance un grand et superbe clos, varié par différentes promenades, et où il n'y a rien à craindre par rapport aux eaux. Ce local est tel, qu'il réunit tout ce qu'on peut désirer pour la santé, comme pour l'agrément: c'est aussi l'unique à Toulon qui offre autant et de si précieux avantages pour un pareil Établissement.

L'enseignement des jeunes Élèves dans le Pensionnat de M.^{me} Bernard est organisé ainsi qu'il suit:

Instruction dans la Religion Catholique, Lecture, Écriture, Calcul, Grammaire française raisonnée, Géographie, Mythologie, Histoire ancienne et moderne, et Histoire Naturelle.

On s'y occupe de divers ouvrages à l'Aiguille, de la Broderie en différens genres, de la Couture, soit en robe, soit en linge, et généralement de tous les ouvrages qui peuvent être utiles aux femmes dans leur application à l'économie domestique.

Tous les Maîtres d'agrémens sont aux frais des parens.

Les connaissances que M.^{me} Bernard a acquises dans cette profession durant vingt années d'exercice; les progrès, aussi satisfaisans que rapides, qu'ont toujours fait auprès d'elle la plus grande partie de ses Élèves, l'encouragent à continuer un emploi aussi glorieux.

Elle se plaira toujours à leur former le cœur et l'esprit, par des connaissances utiles; à leur inspirer l'amour et la pratique de la Religion et des vertus convenables à leur sexe, et à exciter en elles cette précieuse émulation, si nécessaire dans tout ce qui doit faire partie d'une bonne et solide éducation.

A cet effet, elle est et sera toujours entourée de personnes, dont la vigilance, la moralité et les talens contribueront aisément à perfectionner leur éducation, et à remplir les obligations qu'elle s'impose.

Tous les objets d'enseignement nécessaires à leur éducation, seront cultivés de telle manière, que dans le cours de quatre ou cinq années au plus, une jeune personne pourra savoir tout ce qu'une Demoiselle bien née ne doit point ignorer, et tout ce qui peut la rendre utile à elle-même et à sa famille.

La vigilance la plus suivie et la plus tendre de M.^{me} Bernard, s'étend particulièrement sur tout ce qui concerne la santé et la propreté dont on doit faire contracter la bonne habitude aux jeunes personnes.

Le prix de la Pension est fixé depuis 450 jusqu'à 650 f.^{cs}, non compris le Blanchissage, pour lequel on traitera de gré à gré avec les parens, si le cas l'exige.

Madame BERNARD, pour des raisons de convenance bien réfléchies, ayant adopté pour ses Élèves un habit de même couleur, de même forme et de même qualité, tant pour l'Hiver que pour l'Été, soit pour sortir, soit pour l'intérieur de la maison, prie les parens de ne faire aucun trousseau aux enfans qu'on voudra lui confier, sans l'avoir prévenue; elle les prie encore de ne leur donner aucun Bijou.

Elle reçoit aussi des demi-Pensionnaires.

Vu, permis d'imprimer et distribuer,

Le Commissaire Général de Police,

CAILLEMER.

A T O U L O N,

De l'Imprimerie de PIERRE-JOSEPH CALMEN, Rue Impériale, 1811.

